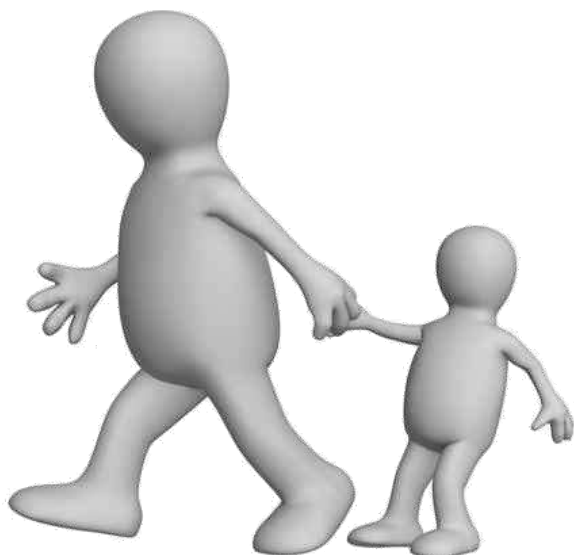


LE CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP petite enfance)

Les objectifs du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance :

- Rendre les bénéficiaires plus employables dans 3 types de métiers : accueil collectif, école maternelle, accueil individuel
- Renforcer la continuité de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans
- Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes
- Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à un public essentiellement adulte
- Faire de ce diplôme, un diplôme de base dans la filière des métiers de la petite enfance

COMPLEMENT DE FORMATION POSSIBLE CHEZ AXE FORMATION : PREPA ATSEM

Préparation au concours d'Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle en cours du soir

Le centre de formation

AXE Formation bénéficie des plates-formes de formations et moyens pédagogiques adaptés à chaque parcours de formation. AXE Formation est au cœur de la formation professionnelle pour répondre à toutes les interrogations des entreprises et des jeunes. Le centre de formation est un partenaire, prestataire de services auprès des entreprises et facilite ainsi toutes les démarches administratives liées à l'emploi des jeunes.

C'est aussi l'interlocuteur privilégié des jeunes pour la création de leur parcours professionnel et l'accompagnement tout au long de la formation.

Le métier

Le (la) titulaire de ce CAP est un(e) professionnel(le) qualifié(e) compétent(e) pour la prise en charge des enfants de moins de 6 ans en milieu collectif ou familial.

Par ses différentes activités auprès de l'enfant, il (elle) contribue à son éducation.

Il (elle) assure en outre, l'entretien et l'hygiène des espaces de vie de l'enfant.

Débouchés:

Le (la) titulaire de ce CAP peut exercer sa profession:

- En écoles maternelles (pour postuler dans les écoles publiques, il faut avoir réussi le concours d'ATSEM agent territorial spécialisé en école maternelle, concours qui peut se préparer dans notre centre)
- En ACM (accueil collectif de mineurs de moins de 6 ans)
- En EAJE (établissement d'accueil des jeunes enfants) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- En MAM (maison d'assistants maternels)
- A son domicile en tant qu'Assistant Maternel Agréé, comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale.
- Au domicile des parents, comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne

Evolution professionnelle :

Le CAP Petite Enfance est un diplôme qui permet l'accès à d'autres formations (sous réserve de certaines épreuves d'admission) :

- Auxiliaire de puériculture
- Aide médico psychologique
- Les métiers de l'aide à domicile
- Moniteur éducateur

En dehors des compétences techniques, l'apprenant en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance devra avoir des capacités d'écoute et beaucoup de calme et de patience. Il devra également être doté d'une bonne condition physique, et ne pas être sujet aux éventuelles allergies provoquées par les produits et détergents. On lui demandera aussi d'être imprégné par sa mission, ce qui veut dire qu'il faudra être en veille permanente et faire preuve de sérieux et de disponibilité.

Le titulaire de ce CAP est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la prise en charge des jeunes enfants. Par différentes activités : aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers..., il contribue à l'éducation de l'enfant. Il l'aide à acquérir son autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice). Il participe à son développement affectif et intellectuel. Il assure en outre l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements. Il exerce souvent des fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles.

Le diplôme

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est constitué de :

Règlement d'examen			
Épreuves professionnelles		Épreuves générales	
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	Oral 25 min	EG1 : Français – Histoire - géographie - Enseignement moral et civique	Écrit et oral 2h15
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Écrit 1h30	EG2 : Maths – Sciences physiques et chimiques	Écrit 2h00
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	Pratique et Oral 2h00	EG3 : Prévention Santé Environnement	Écrit 1h00

Le CAP n'est obtenu que si la moyenne des trois unités professionnelles et des trois unités générales sont validées.

Les capacités à s'informer, organiser, réaliser, communiquer et rendre compte seront développées au cours de la formation et indispensables sur le lieu du travail.

Recrutement et pré requis :

Le candidat est accepté en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance à l'issue d'un entretien individuel avec la responsable du centre de formation, qui valide son dossier de candidature.

Les seuls prérequis nécessaires à la formation de CAP AEPE sont des connaissances générales correspondant à un niveau scolaire de 3^{ème} et une forte motivation.

Programme :

Objectifs	
Pré-requis : être titulaire d'un titre ou diplôme reconnu de niveau V Nombre de participants : 8 minimum, 20 maximum Durée totale : 600 HEURES (390 heures d'enseignement professionnel et 210 heures d'enseignement général) Moyens pédagogiques : Salle de formation avec point d'eau. Vidéoprojecteur. Supports pédagogiques papier et audio-visuels. Salle de puériculture, salle de techniques sanitaires, salle de techniques culinaires, salle de techniques de loisirs, matériel complet de secourisme. Bibliothèque de ressources à destination des apprenants. Suivi, évaluation et validation : AXE FORMATION établira des relevé de notes semestriel et un relevé spécifique à l'examen blanc - passage de l'examen CAP en fin de formation / passage du certificat SST.	
Matières / nom du formateur / durée	Contenu professionnel
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 390 heures d'enseignement	
Enseignement des techniques sanitaires Mme RIVIERE - 85 HEURES	Assurer les soins d'hygiène corporelle et le confort de l'enfant. Effectuer tous les actes de prévention et de sécurité pour éviter les incidents. Utiliser de manière correcte les produits et le matériel adaptés à l'enfant. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.
Enseignement des techniques socio- éducatives et de loisirs Mme RIVIERE - 85 HEURES	Mettre en œuvre et participer à des activités de jeux et de loisirs adaptés à l'enfant en fonction de son âge et du matériel disponible. Accompagner le développement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
Enseignement des techniques de services à l'utilisateur Mme SOETAERT - 85 HEURES	Préparer et servir des repas et collations destinés aux enfants dans le strict respect des règles d'hygiène et de nutrition. Entretien des locaux et des équipements.
Sciences et technologie Mme SOETAERT - 85 HEURES	Connaître les principes de nutrition et d'alimentation, la biologie et les bases des sciences médico- sociales.
Législation du travail Mme RIVIERE - 36 HEURES	Connaître les bases législatives en tant qu'assistant maternel. Négocier le cadre d'accueil. Adopter une posture professionnelle adaptée.
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Mme BARRIER - 14 HEURES	Identification et signal des situations à risques. Identification de l'origine d'un dommage. Définition de l'intervention avec les moyens disponibles et les consignes. Définition et respect du périmètre de sécurité. Appel des secours et réalisation des premiers secours. Connaissance des gestes de survie et des notions élémentaires de physiologie. Recueil, mise en forme, diffusion et archivage des informations. Formation SST et PSE1
ENSEIGNEMENT GENERAL 210 heures d'enseignement <i>Dispense possible avec un diplôme reconnu de niveau V ou supérieur</i>	
Français Mme HERIVEAU-BOUQUEREL - 60 HEURES	Maîtrise du français oral et écrit. Technique de résumé. Technique du compte-rendu oral et écrit. Principes de base du choix des niveaux de langage en fonction des situations.
Histoire / Géographie / EMC Mme HERIVEAU-BOUQUEREL – 30 HEURES	Histoire et géographie contemporaine Préparation de deux dossiers professionnels à présenter à l'oral de l'examen.
Mathématiques et Sciences physique Mr KHALED - 60 HEURES	Exercices de calculs. Principes de base des Sciences physiques. Technologie appliquée à la sécurité. Principes de base de la chimie et de la combustion.
Prévention Santé Environnement Mme SOETAERT - 60 HEURES	Principes généraux de vie en société et en entreprise.

*Le domaine professionnel est organisé par modules aléatoires

L'Alternance :

Le statut juridique retenu pour encadrer cette formation peut être le financement individuel, le contrat de professionnalisation, le Compte personnel de formation transition professionnelle (anciennement CIF), le CPF, ou le contrat PEC parcours emploi compétence (anciennement CUI - CAE). Vous pouvez éventuellement obtenir une aide financière de la part de Pôle Emploi, selon votre situation.

L'apprenant est assujéti à la même réglementation que les autres salariés et travaille donc 35 heures hebdomadaires (les cours étant inclus dans le temps de travail).

Si l'apprenant n'a pas de diplôme de niveau V il alterne 2 jours de formation à AXE FORMATION le mardi en enseignement général et le mercredi en enseignement professionnel. Les 3 autres jours, l'apprenant est en stage en structure accueillant les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans.

Si l'apprenant a un diplôme de niveau V ou plus, l'enseignement général est validé, reste donc le mercredi en enseignement professionnel et les autres jours en structure accueillant les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans. La formation en milieu professionnel est obligatoire et doit représenter : 448 heures (soit 14 semaines de 32h) – avec obligation de voir le secteur 0-3 ans et 3-6 ans (2 semaines conseillées minimum)

août-24			sept-24			oct-24			nov-24			déc-24			janv-25			févr-25			mars-25			avr-25			mai-25			juin-25			juil-25		
jeu 01			dim 01			mar 01	7		ven 01	férié		dim 01			mer 01	férié		sam 01			sam 01			mar 01	7		jeu 01	férié		dim 01			mar 01		
ven 02			lun 02			mer 02	8,5		sam 02			lun 02			jeu 02			dim 02			dim 02			mer 02	8,5		ven 02			lun 02			mer 02		
sam 03			mar 03			jeu 03			dim 03			mar 03	7		ven 03			lun 03			lun 03			jeu 03			sam 03			mar 03	7		jeu 03		
dim 04			mer 04	8,5		ven 04			lun 04			mer 04	8,5		sam 04			mar 04	7		mar 04	7		ven 04			dim 04			mer 04	8,5		ven 04		
lun 05			jeu 05			sam 05			mar 05	7		jeu 05			dim 05			mer 05	8,5		mer 05	8,5		sam 05			lun 05			jeu 05			sam 05		
mar 06			ven 06			dim 06			mer 06	8,5		ven 06			lun 06			jeu 06			jeu 06			dim 06			mar 06	7		ven 06			dim 06		
mer 07			sam 07			lun 07			jeu 07			sam 07			mar 07	7		ven 07			ven 07			lun 07	7		mer 07	8,5		sam 07			lun 07		
jeu 08			dim 08			mar 08	7		ven 08			dim 08			mer 08	8,5		sam 08			sam 08			mar 08	7		jeu 08	férié		dim 08			mar 08		
ven 09			lun 09			mer 09	8,5		sam 09			lun 09			jeu 09			dim 09			dim 09			mer 09	7		ven 09			lun 09	férié		mer 09		
sam 10			mar 10			jeu 10			dim 10			mar 10	7		ven 10			lun 10	7		lun 10			jeu 10	7		sam 10			mar 10			jeu 10		
dim 11			mer 11	8,5		ven 11			lun 11	férié		mer 11	8,5		sam 11			mar 11	7		mar 11	7		ven 11			dim 11			mer 11	8,5		ven 11		
lun 12			jeu 12			sam 12			mar 12	7		jeu 12			dim 12			mer 12	7		mer 12	8,5		sam 12			lun 12			jeu 12			sam 12		
mar 13			ven 13			dim 13			mer 13	8,5		ven 13			lun 13			jeu 13	7		jeu 13			dim 13			mar 13	7		ven 13			dim 13		
mer 14			sam 14			lun 14			jeu 14			sam 14			mar 14	7		ven 14			ven 14			lun 14			mer 14	8,5		sam 14			lun 14	férié	
jeu 15	férié		dim 15			mar 15	7		ven 15			dim 15			mer 15	8,5		sam 15			sam 15			mar 15			jeu 15			dim 15			mar 15		
ven 16			lun 16			mer 16	8,5		sam 16			lun 16			jeu 16			dim 16			dim 16			mer 16			ven 16			lun 16			mer 16		
sam 17			mar 17	7		jeu 17			dim 17			mar 17	7		ven 17			lun 17	8,5		lun 17			jeu 17			sam 17			mar 17			jeu 17		
dim 18			mer 18	8,5		ven 18			lun 18			mer 18	8,5		sam 18			mar 18	8,5		mar 18	7		ven 18			dim 18			mer 18			ven 18		
lun 19			jeu 19			sam 19			mar 19	7		jeu 19			dim 19			mer 19			mer 19	8,5		sam 19			lun 19			jeu 19			sam 19		
mar 20			ven 20			dim 20			mer 20	8,5		ven 20			lun 20			jeu 20			jeu 20			dim 20			mar 20	7		ven 20			dim 20		
mer 21			sam 21			lun 21	7		jeu 21			sam 21			mar 21	7		ven 21			ven 21			lun 21	férié		mer 21	8,5		sam 21			lun 21		
jeu 22			dim 22			mar 22	7		ven 22			dim 22			mer 22	8,5		sam 22			sam 22			mar 22	7		jeu 22			dim 22			mar 22		
ven 23			lun 23			mer 23	7		sam 23			lun 23			jeu 23			dim 23			dim 23			mer 23	8,5		ven 23			lun 23			mer 23		
sam 24			mar 24	7		jeu 24	7		dim 24			mar 24			ven 24			lun 24			lun 24			jeu 24			sam 24			mar 24			jeu 24		
dim 25			mer 25	8,5		ven 25			lun 25			mer 25	férié		sam 25			mar 25	7		mar 25	7		ven 25			dim 25			mer 25			ven 25		
lun 26			jeu 26			sam 26			mar 26	7		jeu 26			dim 26			mer 26	8,5		mer 26	8,5		sam 26			lun 26			jeu 26			sam 26		
mar 27			ven 27			dim 27			mer 27	8,5		ven 27			lun 27			jeu 27			jeu 27			dim 27			mar 27	7		ven 27			dim 27		
mer 28	8,5		sam 28			lun 28			jeu 28			sam 28			mar 28	7		ven 28			ven 28			lun 28			mer 28	8,5		sam 28			lun 28		
jeu 29			dim 29			mar 29			ven 29			dim 29			mer 29	8,5					sam 29			mar 29	7		jeu 29	férié		dim 29			mar 29		
ven 30			lun 30			mer 30			sam 30			lun 30			jeu 30						dim 30			mer 30	8,5		ven 30			lun 30			mer 30		
sam 31						jeu 31						mar 31			ven 31						lun 31						sam 31						jeu 31		

heures enseignement professionnel	8,5		34		53,5		34		25,5		34		62		34		53,5		34		17	total annuel pro	390
heures enseignement général	0		14		21		28		21		28		14		28		21		28		7	total annuel général	210